

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS „NOËL – Sauter de banque en banque“ - Weihnachtsgewinnspiel: Schollenhüpfen“

Préambule

Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG dont le siège social est établi à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne), inscrite au registre de commerce du tribunal cantonal de Sarrebruck (Amtsgericht Saarbrücken) sous le numéro HRA 80690, ci-après dénommés « l'organisateur » ou « GLOBUS », organise un concours gratuit intitulé «Weihnachtsgewinnspiel Schollenhüpfen» (ci-après dénommé le « Jeu concours » ou le « Concours »), dans le cadre du lancement et de la promotion de sa nouvelle application mobile.

Le Jeu concours, exclusivement organisé à des fins promotionnelles, permet aux participants de tenter leur chance pour gagner différents lots attractifs.

La participation au Jeu concours est entièrement gratuite et n'implique aucune obligation d'achat. Le présent règlement régit les conditions de participations au Jeu concours ainsi que les transferts des droits éventuellement nécessaires. La participation au Jeu concours implique l'acceptation des conditions du présent règlement.

§ 1 Contenu du Jeu-concours

Dans le cadre de ce Jeu-concours, les participants se verront attribuer les lots principaux suivants à l'issue de la promotion.

- EcoStar Abri de jardin métallique Euroline EFD5 anthracite 214 x 214 cm porte simple, d'une valeur de 1.489 €
- Bosch Professional perforateur sans fil GBH 18V-26F dans L-BOXX 136 avec 2 batteries Li-Ion 5,0 Ah, poignée auxiliaire d'une valeur de 633 €
- Bon d'achat de 500 € pour notre propre marque Primaster Pro

Une liste complète et mise à jour de tous les prix est disponible sur le site Internet (<https://www.globus-baumarkt.de/info/weihnachtsgewinnspiel/>). Les photos des produits ont un caractère purement illustratif et peuvent différer des lots réels en termes de couleur, forme, équipement ou caractéristiques.

§2 Organisateur du Jeu concours

L'organisateur responsable de ce Jeu-concours est la société Globus Fachmärkte GmbH & Co. KG, dont le siège social est situé à D-66333 Völklingen, Zechenstraße 8 (Allemagne).

§ 3 Participation

La participation au Concours est ouverte à toute personne physique âgée d'au moins 18 ans à la date de sa participation, ayant la pleine capacité juridique et résidant sur le territoire luxembourgeois ou allemand. L'accès au Jeu concours est interdit aux employés de l'Organisateur et de ses filiales et à toute personne physique ou morale ayant collaboré ou collaborant à l'organisation du Jeu concours, y inclus tout membre de famille proche de ces personnes (ex : conjoint, concubin, enfant, sœur et frère, parent).

Les conditions suivantes doivent être remplies pour participer au Jeu concours :

1. la nouvelle application Globus Baumarkt doit être installée sur votre appareil ;
2. un compte client doit être créé dans la nouvelle application Globus Baumarkt ou le participant doit se connecter à un compte existant ;
3. le numéro de carte client personnel doit être enregistré dans le compte client ;

Si un(e) participant(e) de plus de 18 ans est limité(e) dans sa capacité juridique, le consentement de son représentant légal est requis.

Pour accéder au jeu-concours, le participant doit sélectionner la bannière du jeu-concours affichée sur la page d'accueil de l'application susmentionnée, puis appuyer/cliquer sur le bouton « Jouer maintenant » qui s'affiche alors. En cliquant sur le bouton « Jouer maintenant », le participant accepte les présentes conditions générales du jeu-concours.

Le jeu-concours se présente sous la forme d'un « saut de banquise ». Le terme « saut de banquise » doit être compris comme suit :

Le participant contrôle un personnage fictif qui tient un cadeau de Noël dans la main. Le but du jeu est d'atteindre le plus rapidement possible avec le personnage un traîneau qui se trouve à l'extrémité d'un champ de banquise. Pour cela, le joueur contrôle le personnage qui saute sur la banquise afin de placer le cadeau dans le traîneau sans l'abîmer.

À chaque fois qu'il termine avec succès le jeu décrit ci-dessus, le participant prend part au jeu-concours mentionné ici et, par conséquent, à un tirage au sort. Il est donc possible de participer plusieurs fois.

La participation avec de fausses identités ou avec les identités de tiers est interdite. Une seule inscription transmise par participant est valable pour le Jeu concours. Il est strictement interdit d'utiliser plusieurs adresses ou profils pour augmenter ses chances de gagner.

En outre, l'organisateur se réserve le droit, à son entière discrétion et pour des motifs légitimes, d'exclure toute personne de la participation au Jeu concours. De tels motifs existent notamment dans les cas suivants :

- toute tentative de manipulation et manipulation de l'accès au Jeu concours ou à son déroulement ;
- toute violation des présentes conditions de participation ;
- tout comportement déloyal ou contraire à l'esprit du Concours ;
- la fourniture d'informations fausses, incomplètes ou trompeuses dans le cadre de la participation.

Si le participant exclu est un des gagnants tirés au sort, l'Organisateur se réserve le droit de retirer le lot attribué.

§ 4 Période de participation

La participation au Jeu concours sera ouverte du 01.12.2025 au 24.12.2025

§ 5 Détermination des gagnants et notification du gain

Les gagnants sont déterminés par tirage au sort, effectué de manière aléatoire et impartiale. Chaque gagnant sera informé de son gain par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de sa participation. Si la notification ne peut être délivrée (adresse électronique invalide, problème technique, *etc.*), l'Organisateur n'est pas tenu d'entreprendre des recherches supplémentaires pour retrouver le gagnant.

Le gagnant dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrables (du lundi au vendredi) à compter de l'envoi de la notification pour se manifester et accepter son lot, en utilisant les coordonnées figurant dans la notification. A défaut de réponse dans ce délai, le lot sera attribué à un nouveau gagnant désigné selon les mêmes modalités.

Le droit au gain est strictement personnel, non cessible et ne peut donner lieu à aucun échange, contre-valeur en espèces ou compensation quelconque. Les illustrations des gains, figurant dans les documents publicitaires, sont fournies à titre indicatif et peuvent présenter des différences mineures avec le lot ou peuvent être remplacés par d'autres gains équivalents.

Le tirage au sort des lots principaux sera effectué de manière aléatoire parmi les participants qualifiés, à la date butoir du 29.12.2025

§ 6 Remise du prix

La remise du prix sera organisée individuellement avec le gagnant., après notification préalable du gain.

Pour tous les lots, l'ensemble des frais supplémentaires liés à l'utilisation du prix restent à la charge du gagnant. Le gagnant est également responsable de toute imposition ou déclaration fiscale ou de douane pouvant résulter de la réception du prix.

L'Organisateur n'assume aucune responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du prix après sa remise.

Les prix ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière, ni être échangés ou transférés à un tiers.

§ 7 Responsabilité et divers

Dans la mesure où la loi le permet, l'Organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs typographiques ou d'impression dans les supports de communication du Jeu concours, ainsi que pour les dommages pouvant survenir dans le cadre de la mise à disposition et de l'utilisation des gains, sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou de mettre prématurément fin au Jeu concours ou encore de l'annuler sans avoir à en indiquer les raisons, notamment en cas de défaillance technique du jeu, du serveur ou de l'application, de la comptabilisation des participants qualifiés pour le tirage au sort, du système de tirage au sort, de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté rendant impossible la poursuite du Jeu concours dans des conditions conformes au présent règlement ou dans des conditions équitables pour les participants en cas notamment de fraude ou d'abus.

Dans de telles hypothèses, l'Organisateur informera les participants par les moyens appropriés (par exemple via le site Internet ou l'application).

Globus ne peut être tenu responsable des interruptions de services, dysfonctionnements techniques ou indisponibilités temporaires de la plateforme de participation. sauf en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave. Dans ces cas tout recours juridique est exclu

Les gains ne peuvent être retirés que jusqu'aux dates indiquées et dans le magasin indiqué, après quoi ils perdent leur validité, deviennent nuls et non avenue. Les gains réclamés tardivement ne peuvent être remis. L'Organisateur n'assume aucune responsabilité pour les vices matériels ou juridiques des gains, sous réserve des dispositions légales impératives.

§ 8 Protection des données

Vos données personnelles sont traitées pour l'organisation et gestion du Jeu concours (base légale : art. 6, §1, b) RGPD). En outre, nous nous réservons le droit de publier ultérieurement dans la presse écrite et en ligne les prénoms et noms des gagnants, ainsi que les photos prises lors de l'annonce des gagnants et de la remise des prix (base légale : intérêt légitime, art. 6, §1, f) RGPD) ;

Les participants disposent des droits suivants concernant leurs données personnelles :

- Droit d'accès (art. 15 RGPD),
- Droit de rectification (art. 16 RGPD);
- Droit à l'effacement (art. 17 RGPD) ; .
- Droit à la limitation du traitement (art. 18 RGPD) ;
- Droit à la portabilité des données (art. 20 RGPD) ;
- Droit d'opposition (art. 21 RGPD).

En matière de droit d'accès et de droit à l'effacement, les restrictions prévues aux §§ 34 et 35 de la loi allemande concernant la protection des données (ci-après « BDSG ») s'appliquent.

Pour exercer ces droits, les participants peuvent envoyer un e-mail à : datenschutz@globus-baumarkt.de ou par voie postale à l'adresse indiquée dans la politique de confidentialité.

En cas de doute sur l'identité du demandeur, des informations complémentaires pourront être demandées.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, telle que :

- En Allemagne : Centre indépendant de protection des données de la Sarre (art. 77 du RGPD en liaison avec l'article 19 de la BDSG) ;
- Au Luxembourg : Commission nationale pour la protection des données (CNPd) – Service des réclamations, 15 Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux (cnpd.public.lu).

Pour plus d'informations, les participants peuvent consulter notre Politique applicable aux clients accessible via le lien suivant : <https://www.globus-baumarkt.de/datenschutz/>.

§ 9 Dispositions finales

Tout recours judiciaire est exclu sous réserve des dispositions légales impératives. Si une disposition des présentes conditions de participation est ou devient totalement ou partiellement invalide, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée.

La disposition invalide est remplacée par la disposition légalement admissible qui se rapproche le plus du sens et de l'objectif économiques de la disposition invalide. Il en va de même en cas de lacune dans les présentes conditions de participation.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu-concours pour quelque raison que ce soit devra être formulée par écrit à l'attention de GLOBUS à l'adresse mentionnée en préambule, pendant la durée du Jeu concours et au maximum dans un délai de trente jours après la désignation du gagnant.

Toute participation au Jeu concours entraîne approbation du présent règlement et renonciation à tout recours contre l'Organisateur de la part du participant en cas d'une quelconque défaillance du Jeux concours.

Le présent règlement ainsi que les relations entre GLOBUS et le participant sont soumis au droit allemand. En cas de contestation, le litige est de la compétence exclusive de la juridiction allemande.